

**20<sup>ème</sup> Réunion du Conseil de Coordination du  
Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse,  
25-27 juin 2007**

(Projet au 20 juin 2007)

**Décisions, Recommandations et Conclusions**

*Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,*

*Rappelant* que tous les aspects du travail de l'ONUSIDA sont orientés selon les principes directeurs suivants, à savoir :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales;
- Fondés sur une participation substantielle et mesurable de la société civile, notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondés sur les droits humains et l'égalité entre les sexes ;
- Fondés sur les données scientifiques et les connaissances techniques les meilleures possibles ; et
- Encourageant des ripostes globales au sida, qui intègrent la prévention, le traitement, la prise en charge et le soutien ;

**Point de l'ordre du jour 1.1: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire**

1. Le Conseil de Coordination du Programme *adopte* l'ordre du jour provisoire tel qu'amendé ;

**Point 1.2 de l'ordre du jour : Election des membres du bureau**

2. La Thaïlande *est élue* Président, ... Vice-président et ... Rapporteur ;

**Point 1.3 de l'ordre du jour : Examen des rapports des dix-huitième et dix-neuvième réunions**

3. Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA *adopte* les rapports des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> réunions ;

**Point de l'ordre du jour 1.4 : Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants**

4. *Prend acte avec satisfaction* du Rapport du Président du Comité des Organismes

coparrainants ;

**Point de l'ordre du jour 1.5 : Rapport du Directeur exécutif**

5. [à compléter]

**Point de l'ordre du jour 1.6: Rapport du représentant des ONG**

6. Prend acte du Rapport du représentant des ONG et [adopte les recommandations suivantes qu'il contient :] [à compléter]

**Point de l'ordre du jour 2: Budget-plan de travail intégré 2008-2009 et Rapport financier**

- 7.1 *Approuve* les stratégies et approches contenues dans le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 ;
- 7.2 *Approuve* le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 et la répartition proposée des ressources comme suit : US\$ 135 millions à partager entre les dix Coparrainants, US\$ 182 millions pour le Secrétariat de l'ONUSIDA, US\$ 147 millions pour les activités interinstitutions et US\$ 5 millions pour le fonds de prévoyance ;
- 7.3 *Prend note* du budget supplémentaire prévu des Coparrainants et du budget prévu des ressources mondiales/régionales ;
- 7.4 *Avalise* l'examen de mi-exercice pour accroître la flexibilité du BPTI comme indiqué en page 16 du document sur le Budget-plan de travail intégré ;
- 7.5 *Approuve* l'autorité conférée au Directeur exécutif de l'ONUSIDA d'augmenter ou de diminuer les fonds de 10 % maximum entre les Effets directs principaux du BPTI sous réserve des conditions stipulées en page 16 du document sur le Budget-plan de travail intégré ;
- 7.6 *Décide* que le Directeur exécutif sera autorisé à programmer et décaisser des fonds reçus par le biais des contributions à un niveau supérieur à celui du BPTI approuvé, sous réserve des conditions suivantes :
  - a. Les montants qui seront programmés et décaissés au titre de l'autorité conférée au Directeur exécutif ne dépasseront pas 10% du budget approuvé ;
  - b. Les fonds ne seront utilisés que pour des activités dans les domaines prioritaires définis dans le Cadre stratégique ou pour des investissements (ou à l'appui) des Effets directs principaux et des Produits clés, tels qu'ils sont identifiés dans le BPTI ;
  - c. Le Directeur exécutif soumettra sa proposition d'utilisation des fonds à tous les membres du CCP par l'intermédiaire du Bureau de celui-ci, qui s'assurera de sa conformité avec les critères ci-dessus. Toute proposition sera considérée comme approuvée si aucune objection n'est présentée par écrit au Bureau dans les 14 jours suivant la date de notification de la proposition ;
  - d. L'utilisation des fonds au titre de l'autorité conférée au Directeur exécutif sera communiquée au CCP à sa prochaine session ;

- e. Le CCP examinera les expériences faites avec cette méthode à la fin d'une période de trois ans ;

7.7 *Prend acte* des Informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2006-2007 et mise à jour financière au 30 avril 2007 ;

7.8 *Encourage* les gouvernements donateurs et autres à débloquer leurs contributions en faveur du Budget-Plan de travail intégré 2008-2009 dès que possible, s'ils ne l'ont pas encore fait ;

### **Point de l'ordre du jour 3.1: ONUSIDA et réforme des Nations Unies**

8. *Approuve* les recommandations du document L'ONUSIDA et la réforme des Nations Unies (document ONUSIDA/PCB(20)/07.12)

- a. Les efforts réalisés actuellement en vue d'améliorer la cohérence doivent s'inspirer de l'expérience de l'ONUSIDA.
- b. Il importe que les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion soient rapidement mises en œuvre et soutenues en tant que contributions à la réforme des Nations Unies.
- c. L'ONUSIDA doit jouer un rôle essentiel dans les programmes pilotes en faveur d'« une seule ONU » menés dans les pays, de la même façon que les Coordonnateurs de l'ONUSIDA dans les pays sont des membres à part entière des équipes de pays des Nations Unies.
- d. Il importe de prêter une attention accrue aux questions des motivations et des responsabilités au sein du système des Nations Unies.
- e. La coordination de la lutte contre le sida par le biais des mécanismes de l'ONUSIDA doit demeurer intacte lors de la mise en œuvre des programmes pilotes de la réforme des Nations Unies.
- f. L'ONUSIDA doit produire en permanence des informations concernant sa contribution à l'amélioration de la cohérence au sein des Nations Unies.

### **Point de l'ordre du jour 3.2: Résultats de l'Examen de la participation des ONG/société civile au Conseil de Coordination du Programme**

9. *Prend acte* des Résultats de l'Examen de la participation des ONG/société civile au Conseil de Coordination du Programme et *adopte* les recommandations suivantes contenues dans ce document [à compléter] ;

### **Point de l'ordre du jour 3.3 : Rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination de la lutte contre le sida à l'échelle mondiale et développement du Conseil de Coordination du Programme**

10. *Décide* que:

- a. Les réunions du CCP doivent comporter un volet « prise de décisions » et un volet thématique ;
- b. La tenue de discussions interactives doit être encouragée, de préférence à des déclarations et interventions préparées à l'avance ;
- c. Les réunions du CCP doivent être organisées à la fréquence de deux fois l'an, soit une réunion supplémentaire par tranche biennale par rapport à la pratique actuelle

- de trois réunions tous les deux ans (deux réunions les années paires et une réunion les années impaires). Sachant que les réunions doivent être tenues uniquement lorsqu'il y a un besoin réel de le faire, le CCP pourrait décider à la seconde réunion d'une année paire d'annuler la seconde réunion de l'année suivante (année impaire) ;
- d. Les partenaires clés doivent être invités à participer au volet thématique selon une méthode dûment structurée et reconnue. Une discussion constructive et pertinente sur des questions thématiques essentielles doit inclure tous les partenaires concernés, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les personnes vivant avec le VIH et le sida, le secteur privé, les fondations, la recherche et l'université, etc. ;
  - e. En principe, toutes les réunions doivent se tenir à Genève, de façon à limiter les coûts pour le Secrétariat et permettre une meilleure participation de tous les membres du Conseil. Cela n'interdit toutefois pas au CCP de choisir d'organiser des réunions ailleurs qu'à Genève ;
  - f. Des voyages de terrain peuvent être organisés en dehors des réunions du CCP. En outre, organisés pour de petits groupes, ces voyages pourraient être mis sur pied conjointement par les coparrainants ou, mieux encore, directement par eux ;
  - g. Une liste préliminaire des participants doit être diffusée avant les réunions et mise à jour au cours des réunions ;
  - h. La possibilité de développer des réseaux informels doit être examinée en profondeur pour faciliter une meilleure interaction entre les réunions du CCP ;
  - i. Des sessions d'information et des processus de consultation ouverts doivent être organisés plus fréquemment par le Secrétariat ;
  - j. Le système institutionnel doit être renforcé pour améliorer la qualité de la participation et de la représentation aux réunions du Conseil (par le biais de codes de conduite, de la formation, du mentorat, etc.). Sachant qu'une telle évolution doit venir principalement des Etats Membres, le Bureau pourrait jouer un rôle actif de ce point de vue. En l'occurrence, cela pourrait passer par un élargissement du Bureau pour couvrir tous les groupes régionaux ;
  - k. Le Secrétariat de l'ONUSIDA doit également faciliter l'appui aux groupes constitutifs et renforcer ses activités extra-institutionnelles ;
  - l. Le Président doit veiller activement à garantir une représentation équilibrée au sein du groupe de rédaction ;
  - m. Un groupe de rédaction ne doit pas être mis sur pied et actif alors que d'autres discussions sont en cours en parallèle ;
  - n. Développement du Budget-Plan de travail intégré (BPTI) de façon à ce qu'il devienne un outil stratégique pour la répartition des responsabilités et autres questions relevant de la gouvernance au sein de l'ONUSIDA, du Secrétariat et des dix Coparrainants. Le BPTI doit intégrer des éléments incitatifs en faveur de l'action et la collaboration ;
  - o. Les fonds alloués aux Coparrainants doivent être liés à des résultats spécifiques et tout déblocage de fonds doit se faire sur la base des performances attendues. Le BPTI doit identifier clairement les résultats escomptés et les acteurs responsables ;
  - p. Les décisions du CCP doivent indiquer explicitement et sans ambiguïté les personnes responsables de leur mise en œuvre, ainsi que les délais et dispositifs de compte-rendu identifiés ;
  - q. La coordination systématique entre partenaires spécifiquement concernés au niveau des pays doit être renforcée, de même qu'au sein de l'ONUSIDA (Secrétariat et Coparrainants), avec les autres institutions des Nations Unies et autres partenaires du développement, avec les partenaires multilatéraux et

- bilatéraux, et avec les autorités en charge de la lutte contre le VIH et le sida dans les pays touchés ;
- r. Pour mise en phase avec le processus de l'ECOSOC, les Président/Vice-président doivent être élus pour une année calendaire, à compter du 1er janvier ;
  - s. Il est suggéré de planifier à long terme l'élection des responsables du Conseil ;
  - t. Il conviendrait d'explorer de nouvelles voies pour améliorer la coordination des questions relatives aux élections entre l'ECOSOC et le CCP ;

**Point de l'ordre du jour 4.1: Rapport sur les progrès réalisés dans l'appui continu apporté aux pays pour la fixation de leurs cibles nationales en matière d'accès universel**

- 11.1 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA, de concert avec les Organismes coparrainants, de mettre au point un processus transparent d'élaboration de critères pour la mise à exécution des recommandations reprises dans le rapport sur l'évaluation de l'accès universel et de présenter un rapport sur l'utilisation de ce dernier lors de la réunion du CCP en juin 2008 ;
- 11.2 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA, de suivre les progrès vers le but de l'accès universel en fournissant une évaluation régulière du statut des plans intégrés mis en place par les pays et du financement de ces plans dans le cadre du suivi annuel de l'épidémie ;

**Point de l'ordre du jour 4.2: Présentation de principes directeurs permettant d'aborder les questions sexospécifiques**

- 12.1 *Invite* les gouvernements et l'ONUSIDA à accroître de manière significative leurs efforts visant à affronter l'inégalité entre les hommes et les femmes et les normes nuisibles liées au sexe en tant que facteurs majeurs de propagation de l'épidémie de VIH, notamment grâce à un financement accru et mieux coordonné des programmes nationaux et des partenaires de la société civile;
- 12.2 *Considère* les résultats de l'évaluation liée à la sexospécificité et les ébauches de directives comme des mesures concrètes que les gouvernements, les donateurs, le système des Nations Unies et la société civile peuvent prendre vers l'égalité et l'équité entre les sexes dans le cadre de la riposte nationale au VIH;
- 12.3 *Demande* à l'ONUSIDA de finaliser les directives, impliquant les représentants des gouvernements, des agences multilatérales et bilatérales et de la société civile;
- 12.4 *Demande* à l'ONUSIDA d'intégrer l'égalité et l'équité entre les sexes dans la planification des programmes et les instruments de révision, comme l'outil d'autoévaluation élaboré par le service Stratégie et plan d'action sur le sida et les directives relatives aux Examens conjoints des programmes de lutte contre le sida ;

**Point de l'ordre du jour 4.3: Rapport de L'Evaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion**

- 13 *Adopte* les recommandations (suivantes) contenues dans le Rapport de l'Evaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion (document ONUSIDA/PCB(20)/07.9) et *reconnaît* leurs implications financières telles qu'elles sont définies dans l'annexe

au rapport ;

**Point de l'ordre du jour 4.4: Collaboration de l'ONUSIDA avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**

- 14.1 *Demande* à l'ONUSIDA de collaborer avec le Fonds mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, pour remanier le Mémorandum d'Accord, et, compte tenu de l'évolution du paysage, actualiser les domaines et modalités de leur coopération, et soumettre le document remanié à leurs conseils d'administration respectifs pour approbation. De même, il sera essentiel qu'ils élaborent un système de suivi commun, pour garantir la responsabilité morale ;
- 14.2 *Demande* que l'ONUSIDA, en consultation avec les parties prenantes au niveau national, les Organismes coparrainants, le Fonds mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, ainsi qu'avec d'autres partenaires, établisse des critères et des procédures concernant la mise en place d'un Dispositif d'Examen indépendant des plans stratégiques nationaux, et qu'il valide la recevabilité de ces plans, en vue de leur financement au niveau international ;
- 14.3 *Demande* que l'ONUSIDA, en collaboration étroite avec les instances nationales de lutte contre le sida, les Organismes coparrainants de l'ONUSIDA et les autres partenaires, intensifie les efforts de mise en œuvre d'un "guichet unique" offrant l'accès à un appui technique efficace qui permette d'accélérer l'élargissement ;
- 14.4 *Demande* que l'ONUSIDA facilite la gouvernance des programmes de lutte contre le sida bénéficiaires d'une subvention du Fonds mondial en épaulant les Mécanismes de coordination dans les pays (CCM), et l'alignement de ces mécanismes sur les principes de coordination globale de la riposte nationale au sida ;

**Point de l'ordre du jour 5.1: Résultats de l'enquête auprès des personnels de Genève et de terrain et rapport de suivi**

- 15 *Prend acte* du document 'Résultats de l'enquête auprès des personnels de Genève et de terrain et rapport de suivi' (document ONUSIDA/PCB(20)/07.13);

**Point de l'ordre du jour 5.2: Allocution du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA**

- 16 *Prend acte* de la déclaration de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA ;

**Point de l'ordre du jour 6: Autres questions**

- 17 *Décide* que la 21<sup>ème</sup> réunion du CCP se tiendra à Genève les .... 2008 et la 22<sup>ème</sup> réunion à Genève les .... 2008.

## Annexe 1

### IMPLICATIONS FINANCIERES DES DECISIONS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS PROPOSEES<sup>1</sup>

Point de l'ordre du jour	Montant (USD)
1.4 Rapport du Directeur exécutif	0
1.5 Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants	0
1.6 Rapport des représentants des ONG	60 000
2 Budget-plan de travail intégré 2008-2009 et Rapport financier	0
3.1 ONUSIDA et réforme des Nations Unies	0
3.2 Résultats de l'Examen de la participation des ONG/société civile au Conseil de Coordination du Programme	793 795
3.3 Rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination de la lutte contre le sida à l'échelle mondiale et développement du Conseil de Coordination du Programme	315 000
4.1 Rapport sur les progrès réalisés dans l'appui continu apporté aux pays pour la fixation de leurs cibles nationales en matière d'accès universel	0
4.2 Présentation de principes directeurs permettant d'aborder les questions sexospécifiques	154 400
4.3 Rapport de L'Evaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion	1 130 000
4.4 Collaboration de l'ONUSIDA avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	0
5.1 Résultats de l'enquête auprès des personnels de Genève et de terrain et rapport de suivi	0
5.2 Allocution du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA	0
6 Autres questions	0
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>2 453 195</b>

<sup>1</sup> Montants non budgétisés dans le BPTI 2008-2009